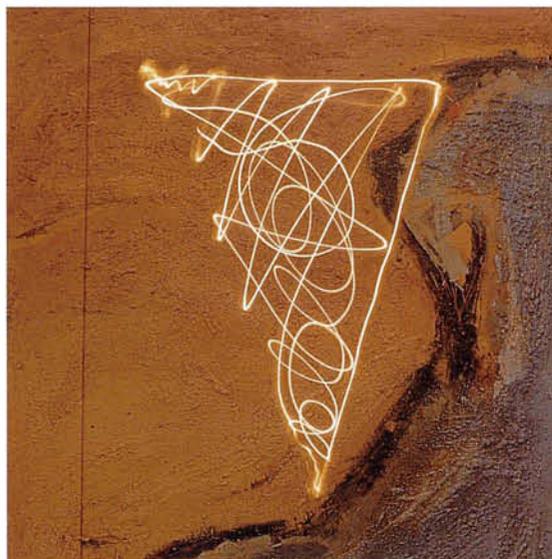


BARCELONE - TOULOUSE - MONTPELLIER

IL EST ÉVIDENT QUE L'INCORPORATION DE LA CATALOGNE AU CONGLOMÉRAT EUROPÉEN RENFORCE CONSIDÉRABLEMENT UNE DES ZONES LES PLUS DÉVELOPPÉES DE LA DÉNOMMÉE EUROPE DU SUD. ELLE CONTRIBUE À LA FORMATION D'UN TRIANGLE ÉCONOMIQUE DE GRANDE IMPORTANCE, CONJOINTEMENT AVEC LES RÉGIONS FRANÇAISES AYANT POUR CAPITALES TOULOUSE ET MONTPELLIER.

ISIDRE AMBRÓS JOURNALISTE



© ELOI BONJOCH

Ce fut le 29 mars 1985 que prit forme l'accord par lequel l'Espagne et le Portugal commencent, en 1986, leur processus d'intégration à la Communauté économique européenne (CEE). Ainsi donc, l'Europe des Dix est sur le point de devenir l'Europe des Douze. Ceci non seulement comportera des changements dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie ou des services de l'Europe communautaire, mais accentuera également les inégalités existantes au sein de la CEE.

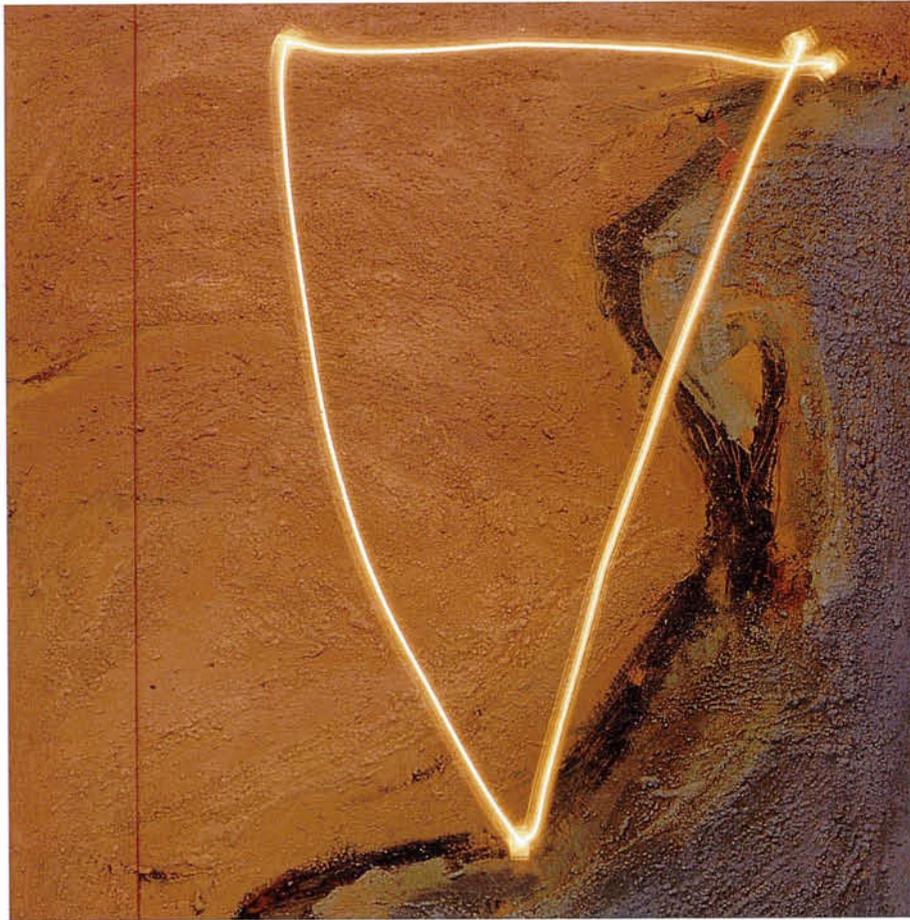
Depuis sa fondation en 1959, les déséquilibres régionaux ont gravement affecté le projet communautaire, par la simple raison que les différences de revenu existant

entre les régions les plus riches et les plus pauvres sont absolument terrifiantes. Ainsi, par exemple, la région la plus prospère de la République fédérale d'Allemagne (R.F.A.) a un produit intérieur brut (P.I.B.) par habitant six fois supérieur à celui des régions du sud de l'Italie. A ce point de vue, l'entrée de l'Espagne et du Portugal n'a fait qu'aggraver la situation.

Les sérieux problèmes que soulève la division de l'Europe en régions ne facilitent pas la déjà difficile construction de l'Europe des régions. Il existe actuellement au sein de la CEE deux types d'unités territoriales : d'une part, 63 régions communautaires européennes (R.C.E.) et

d'autre part, 165 unités administratives de base (U.A.B.), qui, à effets statistiques, sont réduites au nombre de 54 et 120 respectivement.

Dans ce contexte, tandis que le poids spécifique de la Catalogne peut être considéré comme modéré, son revenu, quant à lui, est inférieur à la moyenne communautaire. En ce qui concerne sa place parmi les 54 régions européennes précitées, la Catalogne se situe en 41^e position quant au P.I.B. par habitant, avant quelques régions italiennes ayant du mal à se développer, toutes les régions grecques, les irlandaises et l'Irlande du Nord. En extension (31 930 km²), la Catalogne est supérieure à la superfi-



cie moyenne des régions de la CEE (28 173 km²) ; en nombre d'habitants (quelque 6 millions), à la moyenne communautaire. En ce qui concerne la participation de la Catalogne au P.I.B. communautaire, selon les chiffres correspondant à l'année 1980, dernière année pour laquelle on dispose de données homogènes, celle-ci aurait été de l'ordre de 1,3 pour 100. Ce pourcentage aurait situé la région catalane en 27 ou 28^e position parmi les régions européennes, ce qui équivaut à une production similaire, et par conséquent comparable, à celle des régions allemande de Hambourg, française du Nord-Pas-de-Calais, anglaise du Yorkshire ou de la région centrale italienne.

Sous le rapport de sa structure productive, la Catalogne peut être considérée comme une région éminemment industrielle de l'Europe communautaire, étant donné que la participation du secteur secondaire à la production totale dépasse quelque peu la moyenne européenne, tandis que sa contribution à l'agriculture

et à celle du secteur des services lui sont légèrement inférieures. Dans l'ensemble, la structure productive catalane est très semblable à celle de la R.F.A. ou du Royaume-Uni.

Face à de telles perspectives, il est évident que l'intégration de la Catalogne au conglomérat régional européen renforce considérablement une des zones les plus développées de la dénommée Europe du Sud. Et ceci au point de permettre la formation, conjointement avec les régions françaises ayant pour capitales les villes de Toulouse et de Montpellier, d'un triangle économique dont l'importance sera déterminée par la future construction du tunnel du Puymorens, le réseau d'autoroutes reliant Barcelone à Montpellier et Toulouse (par le tunnel prévu) et le prolongement du T.G.V. (Train à grande vitesse) jusqu'à Barcelone, grâce à la construction d'une voie de chemin de fer à écartement européen.

La complémentarité de ces trois villes est tout aussi évidente que leur développement économique. La Catalogne repré-

sente 25 pour 100 de l'industrie de l'Etat et presque 42 pour 100 de l'ensemble régional par rapport à la structure du P.I.B. de la CEE. Sa participation au secteur services est de l'ordre de 55 pour 100, tandis qu'en ce qui concerne l'agriculture, elle est de 3,2 pour 100.

Par ailleurs, Montpellier et Toulouse représentent 6 et 8,3 pour 100 respectivement du secteur agricole communautaire, alors que leur industrie est supérieure, dans les deux cas, à 30 pour 100. En ce qui concerne leurs secteurs services, ils sont aussi développés que celui de la Catalogne, avec, dans le cas de Toulouse, un pourcentage de 56 pour 100, tandis que celui de Montpellier est supérieur à 60 pour 100, ce qui revient à dire que les possibilités de complémentarité sont très élevées.

En outre, le fait que la Catalogne soit une région plus industrielle entraîne que son taux de chômage soit plus élevé que celui des deux autres sommets de ce triangle qu'elle forme avec les régions du Languedoc-Roussillon et du Midi-Pyrénées. ■